

## Ils ne peuvent même pas aller “cracher sur leurs tombes ...”



Photo : mémorial du génocide en Arménie .

L'édifice de la première Assemblée Nationale Turque (1920) était situé sur le terrain du cimetière arménien d'Ankara.

Le parti Union et Progrès décide de bâtir un siège social et l'emplacement choisi est le cimetière arménien, (faute de vivants exterminés, les morts aussi étaient indésirables). Suite à la défaite de l'Empire ottoman, les cadres du parti fuient et le chantier reste inachevé.

Mustafa Kémal (Ataturk) convoite l'édifice, partiellement bâti pour l'Assemblée Nationale qu'il va instituer et pour les travaux il fait appel à la bourgeoisie locale.

Faute de Turcs appartenant à cette classe sociale, ce sont les Arméniens et les Grecs qui étaient épargnés des déportations et de l'extermination (pour ne pas anéantir l'industrie et le commerce de la ville) Ils ne peuvent, qui contribuent financièrement à achever la construction dont

le matériau principal provenait des pierres tombales.

Plus tard, dans les années 1930, à Istanbul, un hôtel (Divan Oteli), la maison de la Radio (TRT), le musée militaire (Askeri Muze) et le Palais des Congrès et des Sports (Spor ve Sergi Sarayi) sont édifiés sur le cimetière arménien de Pangalti.

Plus récemment, en 2018, des toilettes publiques sont construites sur le cimetière arménien d'Etremit (Ardamed en arménien) près de la ville de Van.

Et enfin de nos jours, des travaux sont en cours pour transformer le cimetière arméno-assyrien en Parc National, dans la banlieue de Mardin (sud-est du pays). Le député arménien Garo Paylan, pendant la période des questions au Parlement turc, a interpellé le ministre de la Culture, au sujet des deux derniers cas.

Réponse (à la turque) à venir.



